

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération ou arrêté n° 49

Séance du 2 juillet 2024

Date de convocation :  
21/06/2024

Date d'affichage :  
05/07/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 14

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

Eclairage public rue d'Hallu,  
Route d'Hallu, rue Ambroise  
Paré, le Bois à Genets (Zone  
Industrielle)

L' an deux mille vingt quatre, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

**Étaient présents :** M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit.

**Étaient excusés :** Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin,  
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance,  
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle,

**Était absent :** M. Grégory Devaux  
Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme dans les secteurs de la commune suivants :

↳ **rue d'Hallu, Route d'Hallu, rue Ambroise Paré, le Bois à Genets (Zone Industrielle)**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 137 513,00 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention financière suivant le plan de financement suivant :

**Travaux d'éclairage public :**

**Montant pris en charge par la Fédération** (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) : 50 891,00 €

**Aide du Fonds d'appui aux communes du**

**Département de la Somme :** 43 311,00 €

**Contribution de la Commune :** 43 311,00 €

**TOTAL TTC :** 137 513,00 €

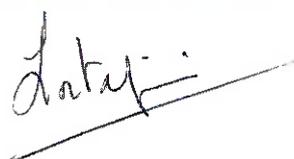
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

**Décide**

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ;
- de solliciter l'accompagnement financier du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière ;
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 43 311,00 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie Copé

Le Maire



Thierry LINEATTE

Dépôt en Préfecture le  
04/07/2024

Et publication et notification du  
05/07/2024

Rendu exécutoire le :  
05/07/2024